



Conditions Générales de Vente

NEXTORE

Date document
20/09/2017

Code document
CGV
C
Indice de révision de l'imprimé

Rédacteur : Direction

Page : 1 / 2

1 GENERALITES

Les relations contractuelles entre BCOME SAS et ses clients sont régies exclusivement et par ordre de primauté décroissante :

- Par les conditions particulières exprimées dans les documents commerciaux et techniques émanant de BCOME SAS, notamment ses offres, formulaires de bons de commande client, accusés de réception, confirmations de commande, bons de livraison, factures, brochures, tarifs, barèmes etc. ;
- Par les documents commerciaux et techniques émanant du client dans la mesure où ceux-ci sont acceptés expressément et par écrit par BCOME SAS ;
- Par les présentes conditions.

2 LIMITES DE FOURNITURE

En cas de fourniture de produits ou de prestations s'incorporant en tant qu'éléments d'un système, BCOME SAS sera réputée comme n'étant pas responsable de la maîtrise d'œuvre du projet complet dans lequel ses fournitures s'insèrent et comme agissant en qualité de sous-traitant.

BCOME SAS n'est, en particulier, pas responsable de la compatibilité de ses produits avec des produits dont elle n'a pas agréé la compatibilité.

Toute prestation d'assistance technique s'effectue par une mise à disposition de personnel travaillant sous la responsabilité technique du maître d'ouvrage.

Sauf stipulation expresse contraire, les caractéristiques de forme, de dimensions, de poids, etc. et les spécifications de fonctions des produits ou des prestations indiquées dans les catalogues, prospectus, tarifs, imprimés publicitaires, échantillons, etc. émanant de BCOME SAS ont un caractère indicatif.

BCOME SAS se réserve le droit de modifier à tout instant certaines spécifications de ses fournitures, si ces modifications n'affectent pas leurs fonctionnalités principales et si BCOME SAS y substitue des caractéristiques assurant aux fournitures des performances et une qualité équivalentes, quand bien même elle mettrait en œuvre des moyens différents (exemple : le fournisseur des tablettes tactiles).

3 PRIX

Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors taxes, départ Saint-Etienne, hors frais de port et emballage, hors prestations de service, telles que : montage, installation, mise en service.

Les tarifs appliqués aux produits de série ou aux prestations de services répétitives sont ceux en vigueur au moment de la livraison.

La TVA applicable est celle en vigueur au moment du fait générateur.

Les prix de vente des systèmes commandés sur devis sont réputés révisables par BCOME SAS, au minimum sur la base des conditions que lui appliquent ses propres fournisseurs ou sous-traitants, sauf stipulation contraire.

Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre BCOME SAS et le Client. En aucun cas, les conditions pour les fournitures additionnelles ne peuvent préjudicier à celles de la commande principale.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement doit s'effectuer à la date d'échéance figurant sur la facture. BCOME SAS ne pratique pas d'escompte sur le paiement de ses factures.

En cas de paiements échelonnés, le non-paiement par le Client d'une seule échéance permettra à BCOME SAS d'exiger le paiement immédiat du solde du prix de la fourniture concernée et de toutes sommes dues au titre de toutes les autres fournitures, même si elles ne sont pas encore échues. Il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société du fonds de commerce.

Conformément à l'article 33 de l'ordonnance N° 86-1243 du 01.12.1986, dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture, des intérêts de retard seront dus. Ceux-ci sont égaux à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculés sur le montant hors taxes des sommes dues.

5 RESERVE DE PROPRIETE

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif de leur prix, BCOME SAS reste propriétaire des produits et prestations fournis par elle et aura la faculté d'en reprendre possession. Dans le cas de produits acquis par le client via un organisme de location financière, BCOME SAS n'a aucune responsabilité dans les conditions du susdit organisme. Le Client devra les examiner attentivement et en respecter scrupuleusement les clauses, notamment eu égard à la garantie, la maintenance, et les locations résiduelles en fin de contrat.

Le client informera ses sous-acquéreurs de la clause de réserve de propriété.

En cas de redressement judiciaire, BCOME SAS pourra revendiquer le prix non encore payé auprès des sous-acquéreurs dont le client lui communiquera les coordonnées.

6 ESSAIS, CONTRÔLES

Les essais et contrôles se font, sauf stipulation contraire, au siège de BCOME SAS à Saint-Etienne.

Dans le cas où le client demanderait d'autres essais et contrôles et dans d'autres lieux, ceux-ci donneront lieu à devis spécifique.

7 LIVRAISON - TRANSPORT - TRANSFERT DE RISQUE - RECLAMATIONS

La livraison et le transfert des risques sont réputés effectués par la mise à disposition au Client à l'endroit indiqué par BCOME SAS.

L'exploitation par le Client de produits ou systèmes nécessitant une mise en service sur leur site d'utilisation, implique automatiquement leur réception, le transfert des risques et le commencement de la période de garantie contractuelle, quelles que soient les réserves faites par ailleurs par le Client.

Le délai de livraison commence à courir le jour de la confirmation de commande de BCOME SAS, à moins que l'exécution de la commande ne dépende de l'accomplissement d'une condition préalable comme le paiement d'un acompte. En pareil cas, le délai de livraison commence à courir à partir de l'accomplissement de cette condition.

Les délais de livraison, sauf stipulation contraire, ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible : les retards de livraison par rapport au délai stipulé ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf dans le cas où celles-ci auraient été explicitement prévues au contrat.

Seuls des accords particuliers et ponctuels peuvent stipuler des indemnités ou des pénalités qui ne sauraient en aucun cas dépasser 5 % de la valeur des produits ou prestations non encore livrés et qui règlent définitivement toute réclamation du Client du fait du retard.

En tout état de cause, l'indemnité ne peut être appliquée que si le retard est imputable EN TOTALITE à BCOME SAS, si le Client met en demeure BCOME SAS par lettre recommandée avec accusé de réception et si le retard a causé un préjudice réel et est constaté contradictoirement.

Les délais de livraison sont suspendus et BCOME SAS est exonérée de toute responsabilité dans les cas suivants :

- les renseignements à fournir par le Client ne seraient pas donnés en temps voulu ;
- les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le Client ;
- survenance d'un événement échappant au contrôle de BCOME SAS.

En cas d'expédition par BCOME SAS, le transport et l'emballage sont faits aux frais les plus réduits, sauf demande expresse du client, et dans tous les cas, sous la responsabilité entière de celui-ci.

En l'absence d'un procès-verbal de réception, signé contradictoirement, pour être valables les réclamations relatives à des vices apparents, à la composition et la quantité des produits livrés, ou leur non-conformité avec le bordereau de livraison, doivent être formulées dans les 8 jours suivant la livraison des produits, ceci sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, faute de quoi elles seront déclinées.

Elles devront être faites avant toute transformation ou retouche.

Aucun produit ne peut être renvoyé à BCOME SAS sans son accord préalable. Les retours devront, dans ce cas, être effectués franco à l'adresse indiquée par elle. Toute responsabilité, en cas de perte ou d'avarie des colis, est déclinée.

8 GARANTIE

La garantie des matériels fournis par BCOME SAS est limitée à la garantie concédée par les différents constructeurs et fournisseurs.

La garantie des logiciels est de un an à compter de la date de réception contre tout défaut de fonctionnement. Cette garantie concerne le logiciel réceptionné et sera annulée de plein droit en cas d'intervention effectuée sans l'accord de BCOME SAS ou effectuée par du personnel non habilité par BCOME SAS, que ce soit au niveau du logiciel de base ou du logiciel d'exploitation, NEXTORE en particulier.

La garantie est limitée au choix de BCOME SAS, à la réparation ou au remplacement par des éléments équivalents de tous éléments des produits affectés d'un vice caché préexistant à la livraison.

Elle ne s'applique ni aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient :

- De l'usure normale des produits ;
- Des détériorations ou accidents qui proviendraient de défauts de surveillance, ou d'entretien ainsi que d'une utilisation défectueuse ou excessive des produits ;
- De chocs ou chutes subits par les produits ;
- Ou dans le cas où la cause de la détérioration des produits leur serait étrangère et ne provenant pas du fait de BCOME SAS.

La garantie est exclue si le Client modifie, incorpore ou répare le produit d'origine.

Les pièces remplacées redeviendront la propriété de BCOME SAS.



Conditions Générales de Vente

NEXTORE

Date document
20/09/2017

Code document
CGV
C
Indice de révision de l'imprimé

Rédacteur : Direction

Page : 2 / 2

Le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

Sauf stipulation contraire, les produits d'occasion et les pièces de rechange ne bénéficient pas de la garantie contractuelle de présent article.

Pour permettre de remédier au vice constaté, le client doit accorder à BCOME SAS le temps et les facilités requises, BCOME SAS étant déchargée de toute responsabilité si le client refuse de les lui accorder.

L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans cette garantie, et fait l'objet d'un contrat spécial.

En tout état de cause, la garantie légale de caractère impératif s'applique conformément à la réglementation en vigueur

9 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Sauf stipulation contraire, BCOME SAS reste propriétaire de toutes informations, de tous concepts (idées ou stratégies, méthodologies, etc.) De toutes spécifications, de tous documents (dessins, plans, notes de calcul, comptes rendus d'essais, etc.), de tous objets (modèles, échantillons, spécimens, etc.), y compris des brevets et du savoir-faire, mis en œuvre dans le cadre de la fourniture de prestations de conception, d'études, de recherche et de développement, d'assistance technique, etc.

Sauf stipulation contraire, BCOME SAS reste propriétaire des résultats obtenus dans le cadre des travaux de conception, d'étude, de recherche et de développement, etc.

En règle générale, le client ne peut utiliser des droits de propriété industrielle et intellectuelle appartenant à BCOME SAS, (y compris ceux découlant de résultats de contrats d'étude, de recherche, etc., ...), qu'après signature d'un contrat de licence, même si le droit d'utilisation est accordé gratuitement.

ATTENTION : dans le cadre d'un règlement au comptant, une caisse tactile NEXTORE inclut 3 ans de droit d'utilisation du logiciel ; à l'issue de ces trois ans, le Client devra souscrire un contrat d'abonnement et de maintenance afin de continuer à utiliser le logiciel et bénéficier des mises à jour.

Dans le cas d'une location financière, la licence est concédée pendant la durée de celle-ci (12, 24, 36 ou 48 mois en règle générale), et la clause de rachat en fin de contrat du matériel est en général d'une mensualité si le client a mis fin au contrat avec l'organisme de financement dans les délais requis (souvent 6 mois).

En cas d'action d'un tiers dont la cause se situe dans la transmission par le Client à BCOME SAS, d'informations, de documents, du savoir-faire ou dans la modification par le Client des produits après leur livraison ou dans leur utilisation avec des produits ou prestations fournis par d'autres tiers, BCOME SAS décline toute responsabilité et le Client garantira et assurera à ses frais la défense de BCOME SAS.

10 CONFIDENTIALITÉ

Le Client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés par BCOME SAS et s'interdit de les communiquer et/ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite préalable de BCOME SAS.

11 RESPONSABILITÉ

De convention expresse, la responsabilité de BCOME SAS est exclue en cas de survenance d'un événement échappant à son contrôle et notamment par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit.

La responsabilité de BCOME SAS est strictement limitée aux obligations expressément stipulées dans le contrat. Toutes les pénalités et indemnités qui y sont prévues, ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires exclusive de toute autre sanction ou indemnisation.

A l'exclusion de la faute lourde de BCOME SAS et de la réparation des dommages corporels, la responsabilité de BCOME SAS sera limitée, toutes causes confondues, à une somme qui, en l'absence de stipulation différente du contrat, sera plafonnée à la valeur du montant contractuel de la fourniture ou prestation donnant lieu à réclamation.

En toute circonstance, BCOME SAS ne sera pas tenu à indemniser les dommages immatériels et/ou indirects dont le client pourrait se prévaloir au titre d'une réclamation ; de ce fait, il ne pourra être tenu à indemniser notamment les pertes de production, d'exploitation et de profit ou plus généralement tout préjudice indemnisable de nature autre que corporelle ou matérielle. Le client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers en situation contractuelle avec lui, contre BCOME SAS ou ses assureurs au-delà des limites et pour les exclusions fixes ci-dessus.

12 ASSURANCES

A compter de la livraison du matériel, le Client devra l'assurer contre tout risque, notamment de dommage et de perte. Le Client devra également souscrire une assurance appropriée couvrant tous dommages pouvant découler de sa responsabilité civile de professionnel, de maître d'œuvre et/ou d'entrepreneur général.

13 AUTORISATIONS D'EXPORTATION

Sauf stipulation expresse contraire, BCOME SAS n'est pas en charge d'obtenir pour le client, préalablement à une livraison de produits ou de prestations, des licences et/ou des autorisations requises par une réglementation de leur pays d'origine, de provenance ou de destination, notamment en cas de contrôle de la destination finale lors d'une réexportation par le client.

Le client s'engage à obtenir lui-même les autorisations requises, à en justifier le cas échéant et à fournir à BCOME SAS toutes les informations sur les intermédiaires et les utilisateurs successifs de ces produits ou prestations et à leur répercuter cette obligation d'information.

En cas de fourniture de produits, prestations ou systèmes, se composant en tout ou partie d'éléments importés, le client est réputé avoir la charge de spécifier à BCOME SAS les réglementations de caractère impératif, notamment en matière de normalisation et d'hygiène et de sécurité.

14 CESSIION

BCOME SAS pourra librement céder et/ou sous-traiter la totalité ou une partie de ses droits et obligations découlant d'un contrat de fourniture de produits et/ou prestations avec le client à un tiers de son choix. Le client informera BCOME SAS par lettre recommandée avec accusé de réception avant toute éventuelle cession de ses droits et obligations découlant d'un contrat de fourniture de produits et/ou prestations avec BCOME SAS et garantira BCOME SAS contre toute défaillance et/ou réclamation dudit cessionnaire.

15 RESILIATION DU CONTRAT - ANNULATION DE LA COMMANDE

Le non-respect de l'une quelconque des obligations du Client autorise BCOME SAS à résilier automatiquement et sans formalités judiciaires, en totalité ou en partie le contrat de fourniture concerné si le Client malgré une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception de BCOME SAS n'y remédie pas dans les huit jours de sa réception, et à reprendre les produits déjà livrés, à demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi, et à conserver, à ce titre, au minimum, les sommes déjà versées, ou en l'absence d'acompte versé, à facturer à titre d'indemnité au minimum 10 % de la valeur de la commande.

Ceci est également applicable en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le client.

16 LITIGES

Tout litige relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles, qui ne pourront donner lieu à un règlement amiable ou à la mise au point d'un compromis d'arbitrage, sera soumis à la juridiction matériellement compétente dans le ressort du siège social de BCOME SAS, quels que soient les conditions de fourniture et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.